cid:image001.jpg@01D0DA84.2509C580 **CONDITIONS GENERALES**

Bienvenu sur notre site de location de vacances. C’est toujours un peu les vacances à la mer …

Vous trouverez sur notre site tous les prix pour les périodes standards (une semaine, deux semaines, un mois et les périodes de vacances). Il est également possible de louer hors des vacances standards (en last minute seulement), il suffit de nous contacter pour connaître les disponibilités.

Il y a toujours possibilité de louer un parking ou un garage fermé à proximité de votre appartement.

Les prix sont all-in (consommation, assurance et assistance permanente comprise) du 1ier avril au 30 septembre. Du premier octobre au 31 mars, les frais de consommation d’eau, de gaz et d’électricité sont décomptés de la garantie.

Le montant de la garantie dépend du bien loué et de la période. Il varie entre € 125,- et € 250,- en période d’été et entre € 250,- et € 750,- en période d’hiver. La garantie se rembourse endéans la quinzaine après votre départ sur votre compte bancaire.

Vous pouvez prendre les clés de votre appartement à l’agence lors de votre arrivée à partir 9.00 h ou à partir de 14.00 h si elle a lieu un jour de changement de locataire. Ces clés doivent être rentrées avant 11.00 h le jour de votre départ. La digue est ouverte aux voitures jusqu’à 10.00 h.

La réservation n’est valable qu’après paiement de 50 % du prix de la location à titre d’acompte. Le solde doit être payé 15 jours avant votre arrivée. Les clés ne seront données que si la totalité du paiement a été effectuée.

Vous devez nettoyer l’appartement que vous avez loué avant votre départ. Il y a toujours possibilité de demander un nettoyage lorsque vous êtes sur place. Le prix de ce service vous sera communiqué au bureau.

Il n’y a ni draps, ni serviettes de prévus dans les appartements. Ceux-ci doivent être apportés par les locataires.

S’il y avait d’autres questions ou quelque problème que ce soit, notre team de location est toujours à votre service pour vous aider.

Pour les conditions générales de l’assurance annulation [appuyez ici](http://www.sissau.be/wp-content/uploads/2018/03/SKM_C45818022309290.pdf).